



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 16 mars 2022

#### SONT PRÉSENTS

Mmes Isabelle Perreault, mairesse  
Audrey Boisjoly, conseillère  
Émilie Boisvert, conseillère  
Michelle Joly, conseillère  
Isabelle Parent, conseillère

MM Daniel Arbour, conseiller  
Martin Bordeleau, conseiller  
Sylvain Breton, conseiller  
Pierre Charbonneau, conseiller  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Karl Lacouvé, conseiller  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Sylvain Roberge, conseiller  
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MM Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier  
Félix Nadeau Rochon, directeur adjoint, Service d'aménagement  
Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe  
Julie Dorich, secrétaire de direction

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-03-021-2022

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 14 h 27.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-03-022-2022

Il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022
4. DOSSIERS
  - 4.1. Sécurité civile – Chemin Manawan – Décision
  - 4.2. Programme de mise en valeur intégré (PMVI) – Appel d'offres - Réfection de trois descentes de bateaux – Décision
  - 4.3. Espèces exotiques envahissantes TNO – Suivi
  - 4.4. Site d'apport volontaire des matières résiduelles et recyclables à Saint-Côme – Suivi
  - 4.5. Travaux de resurfaçage sur le chemin du Parc - Autorisation



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES (AUCUN)

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16  
FÉVRIER 2022**

**TNO-03-023-2022**

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

**4. DOSSIERS**

**4.1. Sécurité civile – Chemin Manawan - Décision**

**TNO-03-024-2022**

Considérant que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints a fait parvenir la résolution 0243.2020 au TNO de la MRC de Matawinie et à la MRC de Matawinie pour appuyer la correspondance destinée au MTQ, visant l'amélioration des conditions de la chaussée du chemin de Manawan afin notamment de permettre la desserte en services d'urgence;

Considérant que la résolution TNO-068-2020 appuie la résolution 0243.2020 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et demande un suivi au ministère concernant les travaux à venir;

Considérant le suivi réalisé en octobre 2020 par le MTQ suite à la réception des résolutions et la dégradation constatée de la qualité de la chaussée depuis;

Considérant que la situation ne s'est pas améliorée en 2021 et 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO demande au ministère des Transports du Québec qu'un suivi plus serré des actions d'entretien du chemin de Manawan soit effectué, notamment par les actions suivantes :

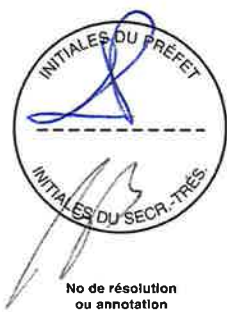
- rendre prioritaire l'entretien du chemin de Manawan au même titre que les autoroutes;
- la confirmation de la vérification des signalements;
- la communication de la nature et du délai des correctifs effectués;
- la mise en place d'un programme d'inspection systématique mensuel.

**4.2. Programme de mise en valeur intégré (PMVI) – Appel d'offres – Réfection de  
trois descentes de bateaux - Décision**

**TNO-03-025-2022**

Considérant que le Conseil municipal du TNO a adhéré au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec par la résolution TNO-019-2017 le 8 mars 2017;

Considérant que le Conseil municipal du TNO a décidé d'accorder la somme de 35 000 \$ au projet de réaménagement des descentes de bateaux des lacs Légaré, Villier et Devenyns;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 16 mars 2022

Considérant que la majorité des équipements ont été acquis en 2021;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection de trois descentes de bateaux;

Considérant que l'entreprise Excavation Sylvain Rondeau est le seul soumissionnaire conforme;

Considérant que les travaux seront effectués tels que décrits dans l'appel d'offres pour un montant de 6 800 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC accorde le contrat à l'entreprise Excavation Sylvain Rondeau inc. pour la réfection de trois descentes de bateaux pour un montant total taxe nette de 7 139,15 \$.

#### 4.3. Espèces exotiques envahissantes TNO - Suivi

Le directeur général adjoint du Service d'aménagement énumère les interventions qui seront réalisées en 2022 pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, entre autres, l'installation d'enseignes à l'entrée des ZEC et l'accompagnement des associations de lac par la tenue de rencontres d'information.

#### 4.4. Site d'apport volontaire des matières résiduelles et recyclables à Saint-Côme - Suivi

La conseillère en gestion des matières résiduelles explique ce point.

En 2013, le TNO signait une entente avec la Municipalité de Saint-Côme pour la collecte et la gestion des matières résiduelles qui comprend les éléments suivants :

- collecte porte-à-porte le long du chemin du Parc;
- collecte des conteneurs pour apport volontaire à l'accueil de la ZEC Lavigne;
- la collecte pour les trois entreprises (ZEC Lavigne, Pourvoirie coin Lavigne et Pourvoirie du lac Croche).

Toutefois, 10 ans plus tard, la densité d'utilisateurs a fortement augmenté sans pour autant voir une hausse de l'offre de services. Trois observations sont faites :

- l'offre de services ne répond plus à l'achalandage estival du secteur TNO / Saint-Côme;
- les villégiateurs, tarifés selon le coût du service, absorbent une part grandissante des dépenses reliées aux entreprises;
- les entreprises, tarifées selon un coût annuel fixe, n'absorbent pas leurs utilisations exacerbées du service de collecte.

Pour ces raisons le Service d'aménagement entend mener une action en deux temps :

- Court terme 2022
  - changer les conteneurs 4 verges pour des conteneurs 6 verges;
  - augmenter le nombre de bacs de recyclage de 6 bacs à 12 bacs;
  - maintenir 2 collectes par semaine en période estivale;
  - ajouter une clôture et des bollards pour limiter la circulation des véhicules aux abords du site et que cette facture soit répartie en trois parts égales entre le TNO, la Municipalité de Saint-Côme et la ZEC Lavigne.
- Moyen terme 2022-2023-2024
  - valider les besoins en matières résiduelles et recyclables du secteur;
  - valider le type de collecte optimale (type de conteneurs et fréquences);
  - valider la localisation des conteneurs selon les besoins estimés;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 16 mars 2022

- valider comment effectuer la facturation des entreprises selon l'utilisation des services.

Un suivi sera donc fait avec la Municipalité de Saint-Côme et la ZEC Lavigne.

*M. Réjean Gouin quitte l'assemblée*

#### 4.5. Travaux de resurfacement sur le chemin du Parc - Autorisation

**TNO-03-026-2022**

Considérant que le chemin du Parc est un chemin sous la responsabilité du TNO de la MRC de Matawinie;

Considérant que le chemin du Parc requiert des travaux de resurfacement aux abords du pont Lavigne suite à l'inspection du ministère des Transports;

Considérant que le chemin du Parc requiert des travaux de resurfacement sur les dépressions localisées dans un secteur présentant des affaissements non dangereux, suite à l'inspection du ministère de la Sécurité publique;

Considérant qu'il est impératif de procéder à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour ces travaux sur le chemin du Parc;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- autorise le Service d'aménagement de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux visés sur le chemin du Parc;
- adresse une requête au ministère des Transports du Québec pour connaître l'échéancier prévu pour les travaux de réfection du pont numéro 08770 qui se trouve sur la rivière Lavigne et sur lequel est installé un pont temporaire depuis plusieurs années.

*M. Réjean Gouin se joint à l'assemblée*

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

##### 5.1. Aucune

#### 6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

**TNO-03-027-2022**

Il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n<sup>os</sup> 3461 à 3464, montant total de 9 044,71 \$ \$

Dépôts directs n<sup>os</sup> 700496 à 700509 incl., montant total de 159 191,63 \$

Engagement n<sup>o</sup> 21-000146, montant de 4 553,01 \$

Engagements n<sup>os</sup> 22-000021 à 22-000030, montant total de 153 290,44 \$

#### 7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

Aucun virement budgétaire.

#### 8. VARIA

##### 8.1. Aucun point



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 16 mars 2022

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

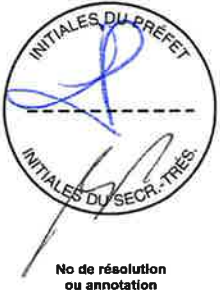
#### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-03-028-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 14 h 38.

Réal Brassard  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Isabelle Perreault  
Mairesse



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie  
Séance ordinaire – 16 mars 2022**

